

4. ETANG – PETROLIERS

4.1 Situation

Sous-secteurs statistiques : 02-1 Etang-des-Tritons; 02-2 Blandonnet; 07-Etang-Philibert-De-SAUVAGE; 08 Rte de Vernier-Pétroliers

Population

- > Population 1990 : 939
- > Population 2005 : 883
- > Evolution 90 – 05 : - 56 / - 6 %
- > Part de la population communale : 2,8 %

Logements

- > Logements : 398, dont 107 villas
- > Logements subventionnés (08.05) : 66, soit 16,6 %
- > Nombre d'habitants par logement : 2,2
- > Evolution depuis 1990 : + 16 logements

Emplois / Activités

- > Emplois en 1991 : 781
- > Emplois en 2001 : 2'157 (76 % dans le secteur III et 24 % dans le secteur II)
- > Evolution des emplois 91-01 : + 1'376 / + 276 %
- > Part des emplois communaux : 17,2 %
- > Etablissements en 91 : 56
- > Etablissements en 2001 : 102 (77,5 % dans le secteur III et 22,5 % dans le secteur II)
- > Evolution 91-01 : + 46 / + 82 %

4.2 Documents de référence

- > Inventaire genevois d'architecture 1919 – 1975
 - Bowling et restaurant (architectes : Frei, Hunziker, 1959)
 - Usine et bâtiment artisanal, rte de Vernier (arch. Waltenspühl, 1961)
 - Cité jardin de Bel-Essert, (architecte Hoechel, 1934)
- > PLQ 28'696, situé ch. de l'Etang, rte de Meyrin
- > Etude d'aménagement du site de dépôts d'hydrocarbure à Vernier, Rapport final, Urbaplan, novembre 2002
- > Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat du 5 mars 2003
- > Recensement du patrimoine architectural et des sites du Canton de Genève :
 - plan 28'624 - Châtelaine -route de Vernier

4.3 Potentiel à bâtir

Le potentiel du secteur est important :

- > PLQ 28'829A, situé au chemin de l'Etang (Grand Trèfle U) : 12'225 m² de SBP pour des activités (en cours de réalisation).
- > Centre artisanal et industriel situé au ch. de l'Etang : 20'000 m² de SBP pour des activités.
- > Centre artisanal et industriel le long de l'autoroute : 8'000 m² de surfaces industrielles, 13'300 m² de surfaces artisanales et 5'700 m² de surfaces de bureaux (total : 27'000 m²).
- > PLQ de Blandonnet : 21'600 m² de bureaux + "centre de congrès", 2'400 m² de commerces, 12'400 m² d'hôtel (total : 36'400 m²).
- > Centre d'entretien de voitures : 1'740 m² d'exposition et 2'500 m² d'ateliers (total : 4'240 m²).

L'ensemble de ces projets représente 80 à 90'000 m² de SBP, soit un potentiel de plus de 2'000 emplois.

Certains projets peuvent toutefois être soumis à des restrictions en raison des contraintes de sécurité OPAM.

4.4 Diagnostic et enjeux

Secteur hétérogène comportant des villas, des terrains de sport, des activités administratives, industrielles et artisanales, des dépôts d'hydrocarbures, des jardins familiaux et un petit parc public. Cerné par des routes à grand trafic et traversé par les voies CFF, les connexions avec le reste de la commune sont très ponctuelles.

Dans son fonctionnement, ce secteur est dépendant des autres quartiers voisins pour toute une série de services et équipements.

Sa situation proche des jonctions autoroutières et de l'aéroport, sa bonne desserte par les transports publics et son affectation en grande partie industrielle rendent le secteur très attractif pour les entreprises. L'évolution des emplois et des établissements ainsi que de nombreux projets en témoignent.

Cette situation amène à définir des enjeux spécifiques pour chaque sous-secteur. Plus globalement il s'agit de faire de cette juxtaposition de différentes zones, un vrai quartier mixte avec logements, activités, équipements

et services. L'établissement d'un plan directeur de quartier est nécessaire pour préciser le programme et les conditions de ce renouvellement urbain.

- > Le secteur de **dépôts d'hydrocarbures**, outre la question de la sécurité, pose un réel problème d'évolution du territoire : suite à la décision du Conseil d'Etat, les concessions qui dépendent du canton ne seront pas renouvelées obligeant ainsi les pétroliers à se regrouper dans les secteurs les moins conflictuels avec d'autres activités. Cette importante étape se situe toutefois dans un horizon lointain de 20 à 30 ans. Dans cet intervalle, les distances de sécurité autour des cuves existantes limitent l'implantation d'activités à forte densité d'emplois. A l'échéance de leur délocalisation, ces secteurs devraient être destinés à des développements mixtes logements/activités.
- > Le **long de la route de Vernier et du ch. de l'Etang**, les secteurs qui sont en dehors des rayons de sécurité, subissent une forte pression en vue de leur densification.
- > Les habitations sont soumises à de fortes nuisances sonores. L'**assainissement des routes de Meyrin et de Vernier** constitue une priorité.
- > Les terrains de sport de Balexert, les jardins familiaux et le parc de l'Etang constituent d'importants **espaces verts**. Toutefois, seul le parc de l'Etang est réellement ouvert au public. La réalisation de nouveaux espaces publics pour les habitants et employés du secteur est nécessaire.

4.5 Objectifs généraux

- > Renforcer le réseau des espaces publics (parcs, jardins, places de quartier).
- > Favoriser la reconversion des zones d'activités : activités à forte densité d'emplois.

4.6 Objectifs et principes sectoriels

a) Options d'urbanisation

- > Zones de villas le long des chemins de l'Etang et Ph.-De-Sauvage : maintien en zone de villas. Compte tenu du très bon niveau de desserte par les transports publics, la densification jusqu'à un indice de 0.4 devrait être envisagée. Un plan de site est à l'étude pour la cité jardin de Bel-ESSERT.
- > Zones artisanales et industrielles le long du chemin de l'Etang : réserver ces zones à des activités à forte densité d'emplois (tertiaire, équipements et services). Des programmes mixtes (logements/activités) sont à

favoriser. Dans cette optique, ces terrains pourraient être affectés en 3^{ème} zone de développement.

- > Dépôts d'hydrocarbures : regroupement des cuves sur les terrains de Sogep I et II afin de pouvoir mettre en valeur les terrains ainsi libérés.
- > Zones d'activités le long de la route de Vernier : maintien des activités artisanales et industrielles.
- > Terrains en zone de villas situés entre les voies CFF et la rte de Vernier : densification par changement de zone et création d'un front d'activités le long de la route en vue de protéger les logements du bruit.
- > Le PLQ 27'991 situé à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères, adopté en 1989 était destiné à un centre multimédia. Ce projet n'est plus d'actualité et de plus il est situé à l'intérieur du périmètre de sécurité OPAM. Ce document est à abroger et à remplacer par un projet compatible avec les exigences de sécurité.

b) Equipements publics

- > Dans le cadre du développement des terrains situés le long du ch. de l'Etang, des équipements publics pourraient être implantés (bonne accessibilité par transports publics) ce qui permettrait de renforcer l'attractivité du quartier.
- > Les jardins familiaux au nord-ouest des terrains de sport de Balxert (groupement de l'Etang) sont à maintenir.
- > Les jardins familiaux situés au nord-ouest du ch. Ph.-De-Sauvage (groupement de Bel-ESSERT) peuvent être diminués au profit de l'agrandissement du parc de l'Etang (voir ci-dessous).
- > Les terrains de sport de Balxert sont maintenus.

c) Espaces publics et collectifs

- > Parc de l'Etang : celui-ci constitue le seul équipement de ce type pour tout le quartier et celui des Avanchets. Sa dimension restreinte ainsi que son aménagement spécifique ne répondent pas de manière satisfaisante aux besoins d'une population si importante. L'objectif est d'étendre le parc de l'Etang sur tout ou partie des terrains occupés par les jardins familiaux du groupement de Bel-ESSERT ainsi que sur une partie de la parcelle Sautter, afin d'y créer un parc à l'échelle de la population concernée. Les jardins familiaux délocalisés seront compensés. La dimension et le programme du parc restent à préciser.

d) Circulations et stationnement

- > Suppression du trafic de transit à travers le chemin Ph.-De-Sauvage et le chemin de l'Etang par des mesures de restriction de la circulation.
- > Modifier le statut des chemins de l'Etang et Ph.-De-Sauvage, considérés par le plan directeur routier comme axes secondaires (cf. chap. 10.2).
- > Afin de favoriser l'utilisation de la moyenne ceinture (av. du Pailly, av. de l'Ain, pont Butin), la faisabilité d'une **liaison entre la route de Meyrin et l'avenue du Pailly** (sens Meyrin -> pont Butin) devrait être étudiée.

e) Aménagements piétons-vélos

- > Amélioration de la liaison cyclable entre le ch. de l'Etang et le chemin des Eglantines (quartier de Châtelaine).
- > Le chemin Ph.-De-Sauvage et le chemin de l'Etang constituent des itinéraires de mobilités douces majeurs. Ils seront aménagés de façon à assurer le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes.
- > En cas de restructuration des terrains de sport de Balaxert, un cheminement mixte piéton-vélos sera aménagé afin d'assurer une liaison directe entre le Parc de l'Etang et le futur parc du ch. de Coin-de-Terre, via le ch. des Anémones.
- > Aménagement de nouvelles traversées piétonnes de la route de Vernier, selon le concept développé dans l'étude d'aménagement du site de dépôts d'hydrocarbure.
- > Suppression de la passerelle des Avanchets sur la route de Meyrin au profit de traversées en surface (en relation avec les arrêts du TCMC).
- > Les parcours piétons-vélos d'accès aux **arrêts du TCMC** sur la rte de Meyrin doivent être particulièrement soignés (sécurité, continuité, confort).
- > Places de stationnement pour les vélos à l'arrêt du TCMC.

f) Paysage et patrimoine

- > Les **alignements de chênes** le long des routes de Meyrin et de Vernier constituent des éléments du paysage routier à caractère historique. Leur pérennité doit être assurée par toutes mesures utiles de protection, entretien et renouvellement.
- > Aménagements paysagers le long de la route de Vernier selon le concept développé dans l'étude d'aménagement du site de dépôts d'hydrocarbure.
- > Cité jardin de Bel-Essert : étude de plan de site en cours.

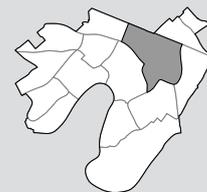
g) Environnement

- > Assainissement du bruit routier des routes de Meyrin et de Vernier.

Secteur Etang – Pétroliers : programme de mise en œuvre - tableau récapitulatif

Projets et opérations à entreprendre	Instance responsable	Délais / priorités	Références / Renvois
Urbanisation			
- Etablir un plan directeur de quartier en vue d'engager ultérieurement la procédure de changement de zone le long du chemin de l'Etang : zone industrielle et artisanale -> zone de développement 3.	Commune-Canton	Court terme	Chap.
- Engager la procédure de changement de zone entre la voie CFF et la route de Vernier : zone de villas -> zone de développement 3	Commune	Court terme	Chap.
Equipements publics			
- Envisager l'implantation d'équipements publics dans le quartier (plan directeur de quartier).	Commune-Canton	Long terme	PD bibliothèques
Espaces publics et collectifs			
- Etudier l'agrandissement du parc de l'Etang et la relocalisation des jardins familiaux.	Commune	Court terme	
- Traitement soigné des arrêts du TCMC.	Canton	Court terme	
Circulations, stationnement			
- Etude de faisabilité d'une liaison rte de Meyrin -> av. du Pailly.	Canton	Court terme	Chap. 10
- Négocier le statut des ch. de l'Etang et Ph.-De-Sauvage avec le canton.	Commune	Court terme	Chap. 10
Aménagements cyclables			
- Etudier l'amélioration de la liaison Etang <-> Eglantines.	Canton	Court terme	TCMC
- Etudier l'aménagement de bandes cyclables sur av. Louis-Casaï.	Canton	Moyen terme	Chap. 10.4
- Prévoir des parkings vélos aux arrêts TCMC.	Canton	Court terme	Chap. 10.4
Aménagements piétonniers			
- Négocier passage au travers des terrains de sport de Balaxert.	Commune	Selon opportunités	Chap. 11
Paysage			
- Etudier la mise en valeur de la route de Vernier.	Canton		Etude*
Environnement			
- Mettre en œuvre l'assainissement des rtes de Meyrin et de Vernier.	Canton	Court terme	Chap. 9

* Etude d'aménagement du site de dépôts d'hydrocarbure à Vernier, Rapport final, Urbaplan, novembre 2002

**Objectifs généraux:**

- Renforcer le réseau des espaces publics (*parcs, jardins, places de quartier*)
- Favoriser la reconversion des zones d'activités (*activités à forte densité d'emplois*)
- Renforcer la mixité du quartier (*habitat, emplois*)

- périmètre de reconversion urbaine
- rayon de létalité / rayon de sécurité (selon OPAM)
- périmètre de regroupement à terme des dépôts d'hydrocarbures



